



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/48/L.59
8 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
PREMIÈRE COMMISSION
Point 156 de l'ordre du jour

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA PREMIÈRE COMMISSION

Projet de décision proposé par le Président

Organisation du mode de travail de la Commission
des questions de désarmement et de la sécurité
internationale (Première Commission)

L'Assemblée générale, prenant acte des consultations menées par le Président de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) sur la rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, ainsi que du document de travail reproduit en annexe à la présente décision, qui a été établi par le Président de la Première Commission sur la base desdites consultations, décide d'examiner plus avant, à sa quarante-neuvième session, la question de la rationalisation des travaux et de la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission, compte tenu, notamment, du document de travail établi par le Président de la Première Commission, ainsi que d'autres documents et vues sur la question présentés par les délégations.

ANNEXE

Organisation du mode de travail de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)

Document de travail présenté par le Président

1. L'efficacité de la Première Commission serait renforcée grâce à l'adoption, pour la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, d'un programme de travail qui reflète l'approche par thèmes exposée au paragraphe 2 de la résolution 48/87 du 16 décembre 1993.

2. Le nombre de séances que la Première Commission tiendra pendant sa session ordinaire serait établi selon ce que le nouveau bureau constitué par la Commission recommandera après avoir consulté les délégations et le Secrétariat et en considérant :

a) Les délais et les services dont la Commission a besoin pour pouvoir remplir ses fonctions;

b) Le nombre de séances normalement alloué lors des précédentes sessions;

c) Si la Commission a pu, lors des précédentes sessions, accomplir ses tâches dans les limites du temps de séance qui lui était alloué;

d) Si la Commission, lors des précédentes sessions, a utilisé la totalité du temps de séance qui lui était alloué;

e) Les moyens et ressources disponibles.

3. Les travaux de la Première Commission se dérouleraient en trois phases, selon la séquence suivante :

a) Débat général (première phase) :

i) Les déclarations faites par les délégations en leur nom propre ne devraient pas dépasser sept minutes chacune;

ii) Les déclarations faites au nom de plusieurs délégations ne devraient pas dépasser 12 minutes;

iii) Il sera possible de présenter dans le cadre du débat général des exposés plus longs et plus détaillés sous forme de communications écrites, qui seront assimilés à des interventions orales et consignés dans les actes de la Commission sous réserve du règlement intérieur de l'Assemblée générale;

iv) Les orateurs seront autant que possible invités à prendre la parole dans l'ordre où ils figureront sur la liste des orateurs et de façon à clore le débat général aussi tôt que faire se pourra;

b) Examen des questions dont la Première Commission est saisie (deuxième phase) :

- i) Les séances se dérouleront sans formalités mais avec les services de conférence appropriés;
- ii) Les débats s'organiseront autour des grands thèmes indiqués au paragraphe 2 de la résolution 48/87, étant entendu qu'il ne faudrait pas examiner plus d'une question par séance;
- iii) Après consultations, et compte tenu des résultats de la précédente session de la Première Commission, le Président de cette dernière établira, avec le concours du bureau de la Commission et du Secrétariat, une liste indicative des principales questions à traiter dans le cadre de chacun des grands thèmes;

c) Examen des projets de résolution et décisions à leur sujet (troisième phase) :

- i) Les délais de dépôt des projets de résolution ne pourront être clos qu'une fois la deuxième phase des travaux terminée;
- ii) Les examens des divers projets de résolution seront regroupés par grands thèmes de la même façon que les sujets de ces textes l'étaient pendant la deuxième phase.

4. Il faudrait envisager d'adopter, à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, aux fins de l'organisation en trois phases définie au paragraphe 3 ci-dessus, un programme et un calendrier de travail qui s'inspirent de l'exemple proposé en annexe au présent document de travail.

5. Le nouveau président que désignera la Première Commission devrait poursuivre des consultations sur la manière de rationaliser encore davantage le mode de travail de la Première Commission et d'en assurer le bon fonctionnement.

6. Le Secrétaire général devrait fournir, en tenant dûment compte du caractère limité des ressources actuelles, les moyens appropriés pour permettre à la Première Commission d'exécuter le programme de travail de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

APPENDICE

Exemple de programme et de calendrier de travail

Première phase

Première semaine

Lundi à jeudi
(à peu près cinq
séances^a)

Débat général

Lundi 18 heures

Clôture de la liste des orateurs du débat général

Deuxième phase^b

Vendredi

)

)

Deuxième semaine

Lundi à vendredi

) Examen en consultations officieuses (avec les
) services de conférence nécessaires) des questions
) inscrites à l'ordre du jour

Troisième semaine

Lundi

)

)

Mercredi

Date limite de dépôt des projets de résolution
(toutes questions)

Jeudi/vendredi
(à peu près deux
séances)

Séances officieuses consacrées à la
rationalisation du mode de travail et à la
refonte de l'ordre du jour de la Commission

Troisième phase^b

Quatrième semaine

Lundi à vendredi

Examen de tous les projets de résolution

Cinquième semaine

Lundi
Mardi à vendredi

Examen de tous les projets de résolution
Décisions sur tous les projets de résolution

Sixième semaine

Lundi à vendredi
(ou selon qu'il
convient)

Décisions sur tous les projets de résolution

(Voir notes page suivante)

/...

(Notes de l'annexe)

^a Il faudra peut-être modifier ce nombre de séances lorsque la liste des orateurs du débat général sera définitivement établie.

^b Le nombre total de séances de la session ordinaire de la Commission sera établi de la manière indiquée au paragraphe 2 de la présente résolution. Il convient de prévoir :

- Une séance d'organisation
- Une séance pour marquer la Semaine du désarmement et pour la Conférence d'annonces de contributions au Programme d'information sur le désarmement
- À peu près cinq séances pour le débat général
- À peu près deux séances à consacrer à la question de la rationalisation et de la réforme

Le reste du temps de séance prévu sera consacré pour deux cinquièmes à peu près à la deuxième phase des travaux et pour trois cinquièmes à la troisième phase.
